

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80 - 372 du 18 Décembre 1980

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique, de l'intérim du Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie des Mines et
de l'Energie pour compter du 18 Décembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 18 Décembre 1980, le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé de l'intérim
du Ministre de l'Industrie des Mines et de l'Energie pendant l'absence du
Camarade Barthélémy OHOUENS.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MISP - MINE 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJI - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI - Gde
Chanc. 2 UMB - FASJEP - BN 6 BCF 1 JORPB 1.-